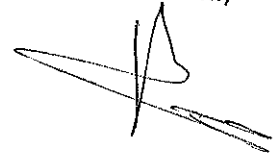


« **DRANSEB** »

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 100.000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : Route de Limoges
NANTHEUIL (Dordogne)

487 422 727 R.C.S. PÉRIGUEUX

COPIE CONFORME
Le Président,



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU 14 JUIN 2011

L'AN DEUX MIL ONZE et le Mardi quatorze juin à dix heures,

Les associés de la Société par Actions Simplifiée « **DRANSEB** » au capital de CENT MILLE EUROS divisé en DIX MILLE ACTIONS de DIX EUROS chacune, entièrement libérées, dont le siège social est à NANTHEUIL (Dordogne) Route de Limoges,

Se sont réunis au siège social sur convocation faite par le Président suivant lettre en date du 30 mai 2011.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée en entrant en séance par tous les associés présents.

Monsieur Jean-Luc BESNARD préside la séance en sa qualité de Président.

Monsieur Gilbert BESNARD qui accepte est désigné comme Secrétaire de séance.

Le Président constate que la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau fait ressortir que les associés présents ou représentés possèdent la majorité des voix.

En conséquence, la collectivité des associés est habilitée à voter toutes les décisions figurant à l'ordre du jour.

La S.A. « HOCHÉ & ASSOCIÉS », Commissaire aux Comptes de la Société, est représentée par Monsieur Jean-Thierry ROUMAGNE qui assiste à la réunion.

Le Président constate que les associés ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les associés lui en donnent acte.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

1. Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
2. La copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes sous la forme recommandée avec accusé de réception,

3. L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2010,
4. Le rapport établi par le Président,
5. Les rapports du Commissaire aux comptes,
6. Le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- ⇒ Rapports du Président et du Commissaire aux comptes sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2010,
- ⇒ Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- ⇒ Approbation s'il y a lieu desdits comptes et conventions,
- ⇒ Quitus au Président,
- ⇒ Affectation du résultat,
- ⇒ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire ou nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire,
- ⇒ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant ou nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant,
- ⇒ Pouvoirs pour accomplir les formalités,
- ⇒ Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion puis des rapports du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée et après diverses discussions, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par le Président, du rapport général du Commissaire aux comptes et avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2010, présentant un total de bilan de 2.214.080,17 Euros et un résultat de l'exercice bénéficiaire de 158.049,58 Euros,

Approuve les comptes annuels ainsi que l'ensemble des opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes portant sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, approuve l'intégralité des conventions intervenues au cours de cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Observation étant ici faite que l'Associé concerné n'a pas pris part au vote.

TROISIÈME RÉOLUTION

QUITUS AU PRÉSIDENT

Comme conséquence de l'approbation sans réserve des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2010, la collectivité des associés donne quitus entier au Président de l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

AFFECTATION DU RÉSULTAT

La collectivité des associés approuve l'affectation du résultat proposée par le Président et décide en conséquence d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 Décembre 2010 s'élevant à 158.049,58 euros, en totalité au compte « Réserves Statutaires ou Contractuelles ».

Conformément à la Loi, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

NOMINATION D'UN NOUVEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société « HOCHÉ & ASSOCIES » dont le mandat arrive à échéance avec la présente assemblée, pour une durée de six exercices, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, savoir :

→ COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE :

- **La SARL « H. AUDIT »**, Société de Commissaires aux comptes dont le siège social est à PÉRIGUEUX (Dordogne) 5 Place Hoche, membre de la Compagnie Régionale de BORDEAUX.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Elle charge son Président, Monsieur Jean-Luc BESNARD, de faire part de sa nomination à la société « H. AUDIT » et d'obtenir son acceptation par lettre séparée.

SIXIÈME RÉOLUTION

NOMINATION D'UN NOUVEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Paul LE CALVEZ dont le mandat arrive à échéance avec la présente assemblée, pour une durée de six exercices, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, savoir :

→ COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT :

- La Société d'Expertise Comptable et de Commissaires aux Comptes « **HOCHÉ & ASSOCIÉS** », Société Anonyme dont le siège social est à PÉRIGUEUX (Dordogne) 5 Place Hoche, membre de la Compagnie Régionale de BORDEAUX.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Elle charge son Président, Monsieur Jean-Luc BESNARD, de faire part de sa nomination à la société « HOCHÉ & ASSOCIÉS » et d'obtenir son acceptation par lettre séparée.

SEPTIÈME RÉOLUTION

POUVOIRS

La collectivité des associés confère tous pouvoirs à son Président, Monsieur Jean-Luc BESNARD, avec toutes facultés de délégation, pour effectuer toutes formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire de séance.

LE PRÉSIDENT

Monsieur Jean-Luc BESNARD

LE SECRÉTAIRE

Monsieur Gilbert BESNARD